

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

**CATALOGUE**



**Vente du mardi 22 juin 2021 à 10:00**







**Lieu : Garage Manrique 321 Avenue Jean Monnet 13170 Les Pennes**






**Mirabeau**

Cette liste est susceptible de modifications jusqu'au moment de la vente.

Les numéros figurant dans la liste ne correspondent pas à des lots, mais à des références d'inventaires, ces matériels ne seront pas systématiquement détaillés.

N° Lot	Description
1	<p>Un véhicule Renault Kangoo immatriculé EL-523-ES le 06/02/2017 5 CV Diesel 99478 kms BM 5 vitesses Pare-brise et rétros en bon état Clim blue tooth Pneus en bon état. 3 places Eraflures sur l'ensemble de la carrosserie Chocs sur les 2 portes arrières Pas de serrure. Original de la carte grise et 1 clé</p>
	
2	<p>Un véhicule Renault Mégane immatriculé DQ-826-ZE le 16/03/2015 5 CV Diesel Carte grise en VP 208.132 Kms Blue tooth CLIM GPS BM 6 vitesses 2 places 4 portes Feux arrières cassés Carrosserie avec quelques éraflures et chocs Pare-brise en bon état Original de la carte grise et 1 clé</p>
	

N° Lot	Description	
3	<p>Un véhicule Renault Kangoo immatriculé DA-127-RW le 22 /11/2013</p> <p>5 CV Diesel 149.968 kms BM 5 vitesses Clim Bluetooth 2 places Pare-brise et rétros en bon état Carrosserie choquée sur l'ensemble du véhicule</p> <p>Original de la carte grise et 1 clé</p>	
4	<p>Un véhicule Jaguar XJ immatriculé DP-581-HQ le 13/01/2015</p> <p>17 CV Diesel Couleur noire 4 portes 103.156 kms</p> <p>GPS / Clim / Blue tooth Boite auto Toit Ouvrant Radars de recul Pare-brise et rétros en bon état .</p> <p>Original de la carte grise et 1 lé</p> <p>Pneus Dunlop en bon état d'usage</p>	
5	<p>Un véhicule Renault Clio immatriculé CM-876-JC le 27/02/2009</p> <p>5 CV Diesel Carte grise en VP 187.407 kms</p> <p>BM 5 vitesses Clim 4 portes Pare-brise et rétros en bon état</p> <p>Chocs sur aile avant gauche et bas de caisse</p> <p>Original de la carte grise et 1 clé</p>	
6	<p>Un véhicule Peugeot Partner immatriculé BN-147-LJ le 13/05/2011</p> <p>5 CV Diesel Intérieur sali 2 places</p> <p>456720 kms BM 5 vitesses</p> <p>Original de la carte grise et 1 clé</p>	
7	<p>Un véhicule Volkswagen Touran 2.0 TDI 150 CV immatriculé EC-349-LN le 26 Mai 2016</p> <p>8 CV Diesel 7 places 143.270 kms</p> <p>Camera de recul BM 6 vitesses Toit ouvrant</p> <p>Carrosserie à l'état d'usage clim blue tooth GPS</p> <p>Original de la carte grise et 1 clé</p>	
8	<p>Une mini pelle U 17 KUBOTA de 2015</p> <p>1.7 tonnes Numéro de série JKUUO173JO1H24089</p> <p>2410 heures travaillées</p> <p>1 clé 1 godet et 1 lame arriere</p>	
9	<p>1 remorque ECO 350 FA immatriculée 111 BKE 13 du 27/02/2008</p> <p>Original de la carte grise</p>	

N° Lot	Description	
10	Une remorque ECO 350 VB immatriculée 988 BKF 13 du 29/02/2008 Original de la carte grise	
11	Une remorque Moiroud immatriculée AQ-438-SV du 21/04/2010 Original de la carte grise	
12	Un vehicule Renault Mascot 150 DXI Benne immatriculé AC-632-TX le 10/09/2009 178.073 KMS 10 CV Diesel BM 6 vitesses Coffre à outils Pare brise et retros en bon état Original de la carte grise et 2 clés	
13	Un utilitaire Peugeot Bipper Immatriculé CJ-731-HZ le 31/07/2012 5 CV Diesel 152.485 kms BM 5 vitesses 2 places Clim Carrosserie choquée sur le pourtour 1 roue de secours Original de la carte grise et 1 clé	
14	Un fourgon IVECO Daily 35-150 immatriculé DK-469-JN du 25/09/2014 97.244 Kms 10 CV Diesel Clim Blue tooth 3 places Carrosserie en bon état d'usage Original de la carte grise et 1 clé	
15	Un vehicule Renault Master benne immatriculé DX-628-KN du 18/11/2015 8 CV Diesel 84707 kms BM 6 vitesses 3 places Clim Blue tooth Benne JPM en état de marche avec télécommande Coffre à outils Pompe à eau à changer	
16	Un véhicule utilitaire Citroen C15 immatriculé 126 AGP 13 du 13/01/2005 7 CV Diesel 99599 Kms BM 5 vitesses Quelques chocs sur la carrosserie Original de la carte grise 1 clé	
17	Une trancheuse Ditchwitch DW 350 SX de 1998 Actuellement en panne	
18	Une trancheuse de marque The Charles Machine 3500 H 312 de 1998	
19	Une trancheuse de marque DITCHWITCH 1010 de 1998 en état de marche	
20	Une soussoleuse de marque The Charles Machine REF 13446 A320 BH	
21	13 godets pour pelle et mini pelle de tailles diverses	
22	1 engazonneur Honda F 360 1 motoculteur Honda FZBE de 2003 1 tondeuse Honda HRH 536 DE 2011	

N° Lot	Description
23	Un chargeur BOBCAT 753 Numéro de série 516227586 de 2008 2916 heures travaillées 1 jeu de 3 fourches 1 godet 1 gravillonneuse Bobcat
24	1 tondeuse autoportée KUBOTA G2160 de 2010 1 clé 603 heures travaillées
25	1 compresseur ABAC B 5900B/ 270 de 2016
26	1 marteau piqueur Makita sans chargeur 1 marteau piqueur Master H22 SLE 4 visseuses/devisseuses sans chargeur de marque Master et autres 1 coffret à meches de marque Bosch
27	1 aspirateur de marque E ziclean turbo 1 coffret de 10 interrupteurs pour volets electriques 1 petit escabeau 1 groom
28	Un perforateur Parkside Un perforateur sans marque 1 radio de chantier Makita
29	1 laser Makita 2 scies pendulaires de marque JEPSON 1 elagueuse Makita
30	1 disqueuse Hitachi 1 brosse Fartools 2 projecteurs de chantier 1 découpeuse pour pierres Sidamo 1 bétonnière Guy Noel 75 litres
31	1 malaxeur de peinture 2 carelettes manuelles 1 petite scie circulaire
32	UN Ordinateur portable ASUS de 2014 sans son cordon d'alimentation Une camera Legria HF R 47 SZ de 2015
33	Vente sur désignation RDV à prendre avec notre Etude : Une trentaine de plateaux pour la taille des pierres de 30 cm de diamètre environ 2 tourets / établis d'une trentaine d'année avec moteur 1 bruleur pour nettoyer le diamant 1 scie à diamant 1 balance à diamants et or 1 coffre Fichet –Bauche et sa clé 25 bras pour tailler les diamants Du petit outillage pour la taille.
34	Un lot d'une cinquantaines de couvertures de box Une trentaine de couvertures en éponge 2 selles usagées 1 malle 1 paire de bottes Eagle Pointure 41
35	Materiel à reparer : 8 débroussailleuses thermiques de marque Husqvarana, MacCullogh etc.. 1 souffleur Sthil 1 moteur Honda 1 moteur Sthil 1 pulviateur Berthoud

N° Lot	Description
36	1 robot de piscine et son support 12 tronçonneuses de marques diverses
37	1 motoculteur Kubota T550 1 motoculteur GEO TEC 1 motoculteur TECUMSHE H 50
38	1 motoculteur Honda GX 160 1 motoculteur Viking HB 560
39	1 tondeuse Viking MB 545 T 1 tondeuse GCV 160 STAUB
40	1 tondeuse Viking ME 545 V 1 tondeuse Bridge Stratton Jonsered LM 2151

N° Lot	Description
--------	-------------

## CONDITIONS DE VENTE

Les conditions de vente sont régies uniquement par le droit français. Les acheteurs ou les mandataires de ceux-ci acceptent que toute action judiciaire relève de la compétence exclusive des tribunaux français. Les diverses dispositions des conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres. La nullité de l'une quelconque de ces dispositions n'affecte pas l'applicabilité des autres. Le fait de participer à la présente vente aux enchères publiques implique que tous les acheteurs ou leurs mandataires, acceptent et adhèrent à toutes les conditions ci-après énoncées. La vente est faite au comptant et conduite en euros.

**Les objets vendus seront livrés dans l'état où ils se trouvent présentement**, aucune réclamation n'étant admise ultérieurement à l'adjudication et notamment sans aucune garantie quelle qu'elle soit. Cette vente aura lieu aux frais, risques et périls de l'adjudicataire sans garantie aucune, notamment de l'état de désignation, d'époque, de force, de puissance, de nombre, etc., et sans recours possible contre qui que ce soit, et pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée ;

**Une exposition publique préalable** ayant permis, en outre, aux amateurs de se rendre compte de l'état et de la nature des objets proposés, de les examiner ou de les faire examiner par toute personne à leur convenance afin d'encherir en connaissance de cause. Les indications orales ou écrites étant purement facultatives et indicatives, les objets d'occasion ayant toujours subi des altérations, des détériorations, dégradations, dues à l'usage ou à l'ancienneté, et des réparations de fond, c'est-à-dire non visible au premier examen, ou de surface. Les quantités sont indiquées à titre purement indicatif. En conséquence de ce qui précède, les adjudicataires n'auront aucune action, soit en résolution, soit en dommages et intérêts, soit en diminution de prix, à exercer contre le requérant pour quelque raison que ce soit, soit d'éviction, soit de défauts apparents, soit même de défauts cachés. Les reproductions au catalogue ou sur Internet des oeuvres ou biens sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons étant néanmoins possible. Les dimensions et poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Toute personne souhaitant participer aux enchères est tenue, au moment de sa première adjudication, de remettre au personnel de l'hôtel des ventes, une plaquette numérotée, en échange d'un document justifiant de son identité (CNI, passeport, extrait Kbis), d'un justificatif de domicile (facture EDF/GDF, téléphone fixe et mobile, quittance de loyer) et d'un chèque de garantie de 500 € à l'ordre de la **SCP DE BENEDICTIS COEFFARD MAUREL** ou d'une caution de 500€ en espèces;

### LES ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES ET INTERNET

La prise en compte et l'exécution des enchères téléphoniques et par internet est un service gracieux rendu par l'Hôtel des Ventes. À ce titre, notre société n'assumera aucune responsabilité si la liaison téléphonique ou réseau informatique est interrompue, n'est pas établie ou tardive. Bien que la SCP soit prête à enregistrer les demandes d'ordres téléphoniques au plus tard jusqu'à la fin des horaires d'Expositions, elle n'assumera aucune responsabilité en cas d'inexécution au titre d'erreurs ou d'omissions en relation avec les ordres téléphoniques.

**Les lots adjugés sont et demeurent aux risques et périls des adjudicataires, et ce, dès l'adjudication prononcée.**

**Elle se fera au plus offrant et dernier enchérisseur après trois criées successives.** S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente sur le même lot, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot "**Adjugé**", le lot sera remis aux enchères et tout le public sera admis à enchérir de nouveau :L'objet disputé sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

**L'adjudicataire paiera au comptant le prix de l'adjudication TTC majoré de 12% HT, soit 14.40% T.T.C sur une vente judiciaire, ces frais seront de 15 % HT soit 18 % TTC sur une vente volontaire.** correspondant aux émoluments de l'officier vendeur et à la T.V.A. Chaque adjudicataire recevra une facture détaillée laissant apparaître la désignation du bien, le montant de l'adjudication, le montant des frais et le montant de la TVA.

**Les paiements en espèces sont plafonnés à 1000€ frais et taxes compris pour les particuliers et professionnels ressortissants français et 15000€ frais et taxes compris pour les particuliers ressortissants étrangers sur justification de leur identité et de leur domicile fiscal. Les adjudications sont exprimées en**

N° Lot	Description
--------	-------------

€uros

**Il est conseillé aux acheteurs d'obtenir de leur banque une lettre accreditive pour la valeur avoisinant le montant de leur achat ou de régler par carte bancaire ou virement SEPA.**

En cas de paiement par chèque non certifié par l'adjudicataire, le retrait des objets pourra être différé jusqu'à encaissement certain. Les clients non-résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire SWIFT. Tout adjudicataire devra, en attente du bordereau définitif et récapitulatif, remettre un chèque de provision et de garantie ou un acompte suffisant en espèces. A défaut de ce qui précède ou en cas de difficulté dont seul l'officier vendeur sera juge, le lot pourra être remis en vente immédiatement ou ultérieurement sur folle enchère, sans mise en demeure ni d'aucune autre formalité, aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. L'Huissier de Justice Officier Vendeur se réserve expressément le droit de réclamer les chèques certifiés, un accreditif de banque ou toutes autres références. En cas de règlement par un chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère et de remise en vente pourra être poursuivie ultérieurement. L'Huissier de Justice Officier Vendeur se réserve expressément le droit de ne délivrer les lots qu'après encaissement effectif du chèque crédité à son compte, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage ou d'enlèvement avant régularisation. La vente est réputée nulle si le défaut de paiement aux conditions requises ci-dessus est constatée par l'Huissier de Justice Officier Vendeur au moment de la vente ou juste après celle-ci dans le délai de 48 heures. L'objet restant la propriété du vendeur qui ne pourra contester la nullité de l'adjudication.

**Les acquéreurs devront prendre possession dès l'enchère du lot qui leur aura été attribué et devra l'enlever immédiatement.**

En tout état de cause, l'officier vendeur dispose d'un droit de rétention sur tous les lots adjugés et dont le prix total (frais inclus) ne lui a pas été intégralement réglé. L'enlèvement des véhicules ne peut s'opérer qu'une fois le règlement effectué. **L'enlèvement doit intervenir au plus tard LE JOUR QUI SUIT LA VENTE.** Passé ce délai, des frais de gardiennage seront facturés par l'officier-Vendeur à l'adjudicataire. Le magasinage n'engage pas la responsabilité de l'officier Ministériel Vendeur à quelque titre que ce soit;

**La vente étant faite aux risques et périls de l'adjudicataire**, qui se chargera de procéder aux mises en conformités des matériels vendus aux réglementations en vigueur en la matière, et notamment le contrôle technique automobile le cas échéant. Afin d'enlever le véhicule, l'adjudicataire doit obligatoirement avoir souscrit préalablement une assurance automobile. A compter de la mise à disposition, l'adjudicataire est soumis à la réglementation applicable en matière de code de la route, de transport privé ou public, de réglementation du travail, en ce qui concerne les matériels qui doivent être mis en conformité, et à toutes les obligations légales liées à l'utilisation du véhicule ou matériel.

**L'enlèvement doit se faire avec les précautions d'usage.** l'officier vendeur ne pouvant en aucun cas et sous aucun prétexte être tenu responsable des dégâts et dommages de quelque nature causés, tant aux locaux qui doivent être remis en état sous la conduite de l'architecte propriétaire, qu'aux objets et ce, à l'occasion de l'enlèvement, du démontage ou du transport des lots adjugés. Si des sociétés sous traitantes interviennent, celles-ci doivent être assurées et immatriculées Les démontages n'interviendront qu'après purges des machines et chaudières réalisées par la société désignée par l'Huissier de Justice Officier Vendeur. Les sociétés intervenantes sur site devront justifiées de contrat de travail pour leurs salariés. Tout bien adjugé devra être enlevé par l'adjudicataire. Un dépôt de garantie pourra être exigé pour cette phase de démontage et enlèvement.

**A défaut du paiement immédiat de l'enchère**, le lot adjugé sera revendu sans désemparer sur folle enchère dans le mois suivant, et si le prix de la deuxième adjudication n'est pas au moins égal à celui du fol enchérisseur, ce dernier restera redevable de la différence constatée en moins, il ne saura prétendre à aucune indemnité si l'adjudication sur folle enchère est supérieure à sa première adjudication.

**Dispositions communes aux livraisons dans l'Union Européenne et aux exportations hors de l'Union**

**Européenne** : Le paragraphe suivant ne concerne que les biens annoncés " vendus avec TVA ". L'exportation ne peut se faire que lorsque la voiture est annoncée VENDUE AVEC ORIGINAL DE CARTE GRISE en cas de vente

N° Lot	Description
--------	-------------

volontaire et certificat des caractéristiques en cas de vente judiciaire. Cette mention signifie qu'elle sera disponible et non qu'elle sera immédiatement remise. DES LA CARTE GRISE REMISE, l'exportation est obligatoire dans les 30 jours maximum tant pour l'union européenne que pour tous les autres pays ; passé ce délai, l'exportation ne peut plus faire l'objet du remboursement de la TVA.

**Livraisons dans l'Union Européenne :** Obligation de donner immédiatement au moment de la vente son numéro de TVA intra-communautaire, avec justificatif de validité, qui doit figurer dès l'édition sur le bordereau faisant office de facture. Cette mesure est cependant insuffisante pour le remboursement de la TVA, l'acheteur devant justifier de l'exportation vers un autre état membre. Pas de remboursement possible si un de ces documents est manquant et toujours dans les limites du délai de UN MOIS. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'Officier Vendeur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.

**Exportations hors de l'union européenne:** L'acquéreur non communautaire doit signaler, immédiatement après la vente, son intention d'exporter et dispose d'un délai de 30 jours à compter de la vente pour adresser à l'Officier Vendeur l'exemplaire " 3 " du document " EX 1 " visé par les bureaux de douanes de sortie du territoire et d'entrée du bien. Il est obligatoire que ces documents " EX 1 " fassent apparaître l'Officier Vendeur, la SCP DE BENEDICTIS COEFFARD MAUREL comme expéditeur. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'Officier Vendeur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.

**La sortie du territoire français**

La sortie d'un lot de France peut être sujette à une autorisation administrative. L'obtention du document concerné ne relève que de la responsabilité du bénéficiaire de l'adjudication du lot concerné par cette disposition. Le retard ou le refus de délivrance par l'administration des documents de sortie du territoire, ne justifiera ni l'annulation de la vente, ni un retard de règlement, ni une résolution.

**Droit de préemption**

L'Etat peut exercer sur toute vente publique d'oeuvre d'art un droit de préemption sur les biens proposés à la vente, par déclaration du ministre chargé de la Culture aussitôt prononcée l'adjudication de l'objet mis en vente. L'Etat dispose d'un délai de 15 (quinze) jours à compter de la vente publique pour confirmer l'exercice de son droit de préemption. En cas de confirmation, l'Etat se subroge à l'adjudicataire.